

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 janvier 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, Adjointes et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE, Geneviève SCHAAP, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme Arminda GUIBLAIN (pouvoir à Robert BIDEAU) et M. Sébastien LE CANN (pouvoir à Yves SCALABRINO).

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H15.

P. PICARD, 1^{er} adjoint demande la parole

Au nom des élus de notre commune, de ceux de Sougères et en mon nom, je te présente ainsi qu'à ton épouse et à toute ta famille nos vœux de bonheur et de joies partagées, des vœux de réussite et de satisfaction dans tes actions et tes engagements, des vœux d'épanouissement et de rayonnement dans ton quotidien, professionnel, associatif et bien sûr personnel.

Que cette année 2017 te soit douce et agréable. Qu'elle permette à ceux qui souffrent de retrouver apaisement et réconfort et leur redonne espoir.

Ce début d'année 2017 ne peut nous faire oublier ce qu'a été 2016 et son cortège de drames et d'horreur, avec ces terribles attentats qui ont encore endeuillé la France. Notre pays est toujours en état d'urgence car nous n'en avons pas fini avec le terrorisme sur notre sol et ailleurs dans le monde.

Nous pensons aux victimes de Nice, Magnanville, Saint Etienne du Rouvray, sans oublier Berlin, Istanbul et beaucoup d'autres lieux encore de par le monde.

Je veux saluer l'engagement et la présence partout où cela était nécessaire des forces de sécurité.

L'année 2017 sera aussi, pour la France, une année d'élections : présidentielle, législatives et sénatoriales. Des échéances majeures pour orienter l'avenir de notre pays.

Je suis sûr que toutes et tous, nous ferons de notre droit de vote un devoir pour faire vivre notre démocratie.

En octobre 2015, nous lançons le Skenet'eau, aujourd'hui c'est notre seconde saison, pleine de promesses. Un outil qui prend de plus en plus sa place dans le paysage icaunais. La culture devait obligatoirement passer par Monéteau.

Présents : 25
Absents : 2
Votants : 27

Avec cette nouvelle présidence que tu viens de prendre en charge au sein de la communauté de l'Auxerrois, c'est toute notre commune qui se voit récompensée pour cette réalisation audacieuse et innovante.

Monéteau est en marche et je veux saluer l'ensemble du milieu associatif et sportif de notre commune, pour leur engagement, leur travail, leur dévouement au quotidien.

Sans vous Monéteau ne serait pas Monéteau !

Nous leur souhaitons à tous une très bonne année pleine de réussite.

Je veux également souligner et saluer le travail de l'ensemble notre conseil municipal, de mes collègues qui accomplissent tous leurs mission avec enthousiasme et sérieux.

Enfin et pour conclure, je crois comme l'affirme Albert Camus que « la vraie générosité envers l'avenir, consiste à tout donner au présent », alors, ensemble, faisons de cette année 2017, une année généreuse pour retrouver sérénité et enthousiasme et contribuer avec optimisme et confiance à un monde plus juste, plus harmonieux et plus solidaire.

Bonne et heureuse année à toutes et tous. »

Monsieur le maire remercie P. PICARD et les élus de ce message et des vœux.

Il réaffirme comme l'a retracé P. PICARD, les problèmes de l'année concernant la sécurité et la météorologie ; et tout particulièrement les inondations subies à Monéteau : des travaux ont été engagés voire réalisés sur la commune afin de sécuriser certains quartiers en proportion raisonnée.

2017, année d'élections : 260 personnes sont venues se faire inscrire sur les listes électorales de Monéteau. Il semblerait que la population semble très concernée par l'avenir de notre pays et l'élection du président de la République.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération, M. BIDEAU a rencontré le président Guy FERREZ. Ils ont reconnu l'erreur de ne pas avoir pris contact il y a trois ans car il n'y a aucune envie de politiser la communauté d'agglomération. La priorité et l'objectif commun est de faire évoluer la communauté de l'auxerrois avec le soutien de la commune de Monéteau. C'est pour cela que Monsieur le Maire a accepté la vice-présidence dédiée à la culture et aux sports. Ce domaine inclus plus spécialement la gestion de la piscine dont le principal problème est le manque de créneaux horaires pour y accéder.

Monsieur le maire rappelle qu'il sera présent afin d'apporter le bien-être à tous les concitoyens de Monéteau et Sougères et profite pour remercier les services qui l'aident dans cette tâche, tout particulièrement le Directeur Général des Services, sa secrétaire et l'ensemble du personnel. Il y a encore beaucoup de dossiers à examiner et Monsieur le Maire fait confiance aux services municipaux ainsi qu'à tous les élus afin de contribuer au développement de notre commune mais surtout au bien-être de nos administrés.

C. MOREL rajoute que la présence des élus de Monéteau est indispensable au sein de la Communauté de l'Auxerrois.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2016 et 27 décembre 2016

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver les procès-verbaux des séances du 28 novembre 2016 et 27 décembre 2016

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Les procès-verbaux des 28 novembre et 27 décembre 2016 n'apportent aucune observation, ils sont adoptés.

FINANCES - BUDGET – MESURES CONSERVATOIRES AUTORISATION BUDGETAIRE PREALABLE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Daniel CRENE

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir sur la base du budget 2016 : 755 661.27 € TTC. (3022645.09/4)

Dès lors, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-après :

Dépenses pour le paiement d'études : 5000 € (au compte 2031)
(Crédits pour des études éventuelles)

Dépenses pour le paiement de subvention d'équipement : 10 000 € (au compte 2041582)
(Eclairage public)

Dépenses pour le paiement de subvention d'équipement : 20 000 € (au compte 2042)
(Crèche 1^{er} trimestre)

Dépenses pour l'acquisition de terrains : 20 000 € (au compte 2111)

Dépenses pour gros entretien de bâtiments : 85 000 € (au compte 2135)
(Crédits pour permettre d'éventuels travaux sur les bâtiments communaux)

Dépenses pour l'acquisition de matériel : 10 000 € (au compte 2188)
(Crédits pour l'acquisition de matériel)

Dépenses pour requalification de voiries : 50 000 € (au compte 2315)
(Crédits pour permettre le démarrage des travaux de voirie)

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €
204	Subvention d'équipement	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	115 000 €
23	Immobilisations en cours	50 000 €
	TOTAL	200 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sur le budget communal, à hauteur de 200 000 € répartis comme ci avant, et correspondant à une ouverture de crédit inférieure à 25 % des crédits ouverts au budget d'investissement 2016 hors remboursement de la dette.

FINANCES - BUDGET – MESURES CONSERVATOIRES AUTORISATION BUDGETAIRE PREALABLE AU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur : Daniel CRENE

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir sur la base du budget 2016 : 48 780.79 € (195123.16/4).

Dès lors, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-après :

Dépenses pour travaux d'assainissement : 5 000 € (au compte 2031)
(Crédits pour des études d'assainissement)

Dépenses pour travaux d'assainissement : 20 000 € (au compte 2315)
(Crédits pour travaux d'assainissement)

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €
23	Immobilisations corporelles	20 000 €
	TOTAL	25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sur le budget communal, à hauteur de 25 000 € répartis comme ci avant, et correspondant à une ouverture de crédit inférieure à 25 % des crédits ouverts au budget d'investissement 2016 hors remboursement de la dette.

Arrivée de Monsieur Yves SCALABRINO

FINANCES – Demande de garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 13 logements sociaux – Office Auxerrois de l'Habitat – Opération « avenue de la Seigliée »

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire indique que l'Office Auxerrois de l'Habitat a sollicité la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunts à hauteur de 30% de prêts nécessaires au financement de la construction de 13 logements « sociaux », avenue de la Seigliée, à Monéteau.

Les emprunts sont décomposés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) pour 8 logements, et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) pour 3 logements, emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation

Le montant total des emprunts s'élève à 1 371 673 euros ; le montant d'emprunt à garantir par la ville serait de 411 501.90 € (30%).

Cette demande de garantie à hauteur de 30% du montant des prêts, est complétée par la garantie de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à hauteur de 70%.

Dans le cadre de la politique du logement de Monéteau, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à l'opération de construction des 13 logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L312-3 ;

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% (411 501.90€), pour le remboursement de quatre ligne de prêts d'un montant total de 1 371 673 euros (un million trois cent soixante et onze mille six cent soixante-treize euros) souscrit par l'Office Auxerrois de l'Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n °59251.

- PREND CONNAISSANCE des caractéristiques des lignes de prêts à garantir, à savoir :
 - 1)
 - Nature de la ligne de Prêt : PLUS foncier
 - Montant du prêt : 297 000 euros
 - Durée du prêt : 50 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 1.35 %
 - Taux d'intérêt : 1.35 %
 - Index : Livret A
 - Echéance annuelle
 - 2)
 - Nature de la ligne du Prêt : PLUS
 - Montant du prêt : 770 416 euros
 - Durée du prêt : 40 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 1.35 %
 - Taux d'intérêt : 1.35 %
 - Index : Livret A
 - Echéance annuelle
 - 3)
 - Nature de la ligne du Prêt : PLAI foncier
 - Montant du prêt : 116 000 euros
 - Durée du prêt : 50 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
 - Taux d'intérêt : 0.55 %
 - Index : Livret A
 - Echéance annuelle
 - 4)
 - Nature de la ligne du Prêt : PLAI
 - Montant du prêt : 188 257 euros
 - Durée du prêt : 40 ans
 - Taux d'intérêt préfinancement : 0.55 %
 - Taux d'intérêt : 0,55 %
 - Index : Livret A
 - Echéance annuelle

- APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la Ville de Monéteau est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Auxerrois de l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Monéteau s'engage à se substituer à l'Office Auxerrois de l'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Monéteau et L'Office Auxerrois de l'Habitat.

RESSOURCES HUMAINES - Transformation d'emplois filière technique

Rapporteur : Arminda GUIGLAIN

Dans le cadre du recrutement du responsable du service urbanisme, titulaire du concours de technicien principal 2^{ème} classe, il y a lieu de créer le poste correspondant.

Au 1^{er} février 2017 :

Filière technique

La création d'un emploi de Technicien principal 2^{ème} classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 377/631) et la suppression d'un emploi de Technicien principal 1^{ère} classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 418/683).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la transformation d'emploi dans la filière technique.

SERVICES TECHNIQUES – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'étude de raccordement de l'assainissement de Villeneuve Saint Salves au futur réseau d'assainissement de Sougères

Rapporteur : Patrick PICARD

L'assainissement de la commune de Sougères, et de ses hameaux Pien et Grand Pien était autonome jusqu'en 2014, année d'achèvement des travaux d'assainissement à Pien.

Le zonage d'assainissement collectif a intégré ces territoires à la station d'épuration traitant les eaux usées de Monéteau et des quatre autres communes du Syndicat Intercommunal d'Épuration des Eaux Usées de l'Auxerrois.

A ce jour les tranches 1 et 2 ont été réalisées ; elles correspondent à la création de l'assainissement des hameaux de Grand Pien et Pien avec réalisation du collecteur de transfert jusqu'au réseau existant à Monéteau.

La 3^{ème} tranche consiste à mettre en place le système de collecte de la commune associée de Sougères et à créer le collecteur de transfert, en refoulement, jusqu'au hameau de Pien.

En parallèle de cette étude, la ville de Monéteau a été sollicitée par la commune voisine de Villeneuve-Saint-Salves pour vérifier la possibilité de la raccorder sur les futurs réseaux de Sougères afin de traiter les eaux usées de la commune à la station d'épuration intercommunale.

Cette commune de 280 habitants bénéficie aujourd'hui d'un lagunage devenu obsolète et souhaite comparer le cout d'une station d'épuration autonome avec le raccordement au réseau public rattaché à la station d'épuration de l'Auxerrois.

Cette étude de dimensionnement des réseaux et de comparaison de solution relève donc de la compétence directe de la ville de Villeneuve-Saint-Salves mais elle est directement liée au dimensionnement des ouvrages sur la commune de Sougères pour permettre de récupérer et transporter les effluents supplémentaires.

Afin de mener une étude cohérente sur l'ensemble de ces paramètres, il est préférable de confier la maîtrise d'œuvre de l'assainissement de Sougères et l'étude pour Villeneuve Saint Salves au même bureau d'études, missionné sur les territoires des deux communes.

Dans ce but, la maîtrise d'ouvrage de l'étude de raccordement de Villeneuve Saint Salves sera déléguée à la ville de Monéteau par le biais d'une convention jointe à la présente délibération.

Le cout de l'étude de raccordement avec proposition de solution au stade avant-projet est estimé à 9 234 euros TTC.

Le montant total de cette étude sera pris en charge par la commune de Villeneuve Saint Salves selon les conditions prévues dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Villeneuve-Saint-Salves à la ville de Monéteau pour l'étude de raccordement de son assainissement à la commune associée de Sougères,

AUTORISE le Maire à signer tous actes à intervenir

AFFAIRES SCOLAIRES – Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Auxerre pour l'année 2015/2016

Rapporteur : Marie LEGENDRE

En application de la Loi n° 83/663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la participation forfaitaire et propose de retenir **87.55 €** par an et par enfant, pour :

- * un élève de Sougères scolarisé à Auxerre pour l'année 2015/2016,
- * dix élèves de Monéteau scolarisés à Auxerre pour l'année 2015/2016

- AUTORISE le Maire à signer les conventions,

- RAPPELLE que des crédits sont ouverts au budget 2017.

URBANISME – Acquisition de la parcelle AL 359 à la CCI

Rapporteur : Robert BIDEAU

La parcelle AL 305 qui appartenait à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), a été divisée en trois parcelles :

- AL 358 qui a été vendue à la société TRE,
- AL 360 qui a été vendue à la société AOC Logistique,
- AL 359 où une partie de l'aire de retournement été aménagée.

Cette parcelle AL 359 est à intégrer au reste de la rue Louis Blériot qui appartient à la Commune de Monéteau.

La CCI a délibéré le 18 octobre 2016 en faveur de la vente de cette parcelle à la Commune à l'euro symbolique.

La parcelle AL 359, de 362 m², se situe en zone UE du Plan Local de l'Urbanisme, à l'extrémité de la rue Louis Blériot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AL 359 à la CCI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ou administratif à intervenir.

URBANISME – Acquisition de la parcelle AC 497

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU le projet de la Commune de création d'une voie pour relier la rue de la Côte Renard à la rue de l'Ermitage ;

CONSIDERANT que la parcelle AC 497 (623 m²), issue de la parcelle AC 450 et créée pour ce projet, se situe en zone UB du Plan Local de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que la parcelle AC 497 est actuellement exploitée et qu'il convient de prévoir une indemnité d'éviction agricole et de perte de récolte ;

CONSIDERANT l'avis du Service du Domaine, en date du 17 novembre 2016, estimant la parcelle AC 497 à 56 € / m² ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE l'achat de la parcelle AC 497 à 34 888 € HT.

DECIDE le versement d'une indemnité de 623 € à l'exploitant agricole.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

INTERCOMMUNALITE – Service commun ADS – Convention avec Bleigny-le-Carreau

Rapporteur : Robert BIDEAU

La Commune de Bleigny-le-Carreau, compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme, souhaite changer de centre instructeur.

VU la demande de la Commune de Bleigny-le-Carreau pour intégrer notre service commun ADS (application du droit des sols), mis en place le 1^{er} juillet 2015, suite à la création d'une entente intercommunale entre notre Commune et les Communes de Chevannes, Chitry-le-Fort, Gurgy, Perrigny, Quenne, Saint-Georges-sur-Baulche, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves et Poilly-sur-Tholon ;

VU la convention que nous avons déjà proposé aux autres Communes membres de notre entente ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entente intercommunale pour l'intégration de la Commune de Bleigny-le-Carreau à notre service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les autres Communes de l'entente de l'intégration de Bleigny-le-Carreau.

Voix POUR : 23 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

DECISIONS DU MAIRE – Informations au Conseil Municipal – Décisions relatives aux marchés publics

Rapporteur : Robert BIDEAU

Attribution de marchés

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant TTC
Création, réfection et maintenance d'appareils de chauffage		
Lot 6 Réseau de distribution à l'école Victor Hugo	Marché infructueux Sera reproposé au BP 2017	
Lot 7 Chauffage salle des fêtes de Sougères	Apagelec	7 813,80 €
Virtualisation des serveurs et renouvellement des pare feux	Quadria	35 592 € (virtualisation) + 2 400 € (maintenance annuelle)
Entretien ménager des locaux de l'Espace Culturel – années 2017 à 2020	Derichebourg	Marché à bons de commande
Fournitures de bureau	En cours d'analyse	Marché à bons de commande
Installation d'un système de vidéoprotection et de son réseau de télécommunication sur le territoire de Monéteau	Groupement de commande GS COM et ABC Sécurité	156 763 €
Acquisition d'une tondeuse autoportée	Expert Jardin	34 848 € (+ reprise de l'ancien matériel pour 9000€ HT)
Etude Globale des bassins versants de Monéteau et Jonches	SEGI	33 480 euros
Rénovation de l'école de musique	Remise des offres le 16/01/2017	
Création d'une structure artificielle d'escalade intérieure	SARL Ascension	38 510,26 € (TF+TO)
Contrats d'assurances		
Lot 1 Responsabilité générale et risques annexes	SMACL	3 041,10 €
Lot 2 Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	10 122,14 €
Lot 3 Flotte automobile	SMACL	7 249 €
Lot 4 Prévoyance statutaire	Groupama	65 958 €

COMMISSIONS

Commissions Sports et loisirs du 14 décembre 2016

Rapporteur : Jack JOANNIS

La commission s'est réunie pour examiner 2 dossiers ainsi que les propositions qui seront soumises au budget 2017 de la commune.

- Le premier dossier concernait les 3 propositions reçues en Mairie suite à l'appel d'offre du mur d'escalade ; la société SARL Ascension a été retenue. La réalisation est programmée durant les vacances de février 2017.
- Le deuxième dossier concernait le projet de l'aire de jeu Nexity. La commission propose tout d'abord que cette aire soit dénommée l'aire de jeu des PRES-HAUTS. Messieurs DUFLANC et THOMAS ont ensuite présenté différents jeux adaptés à des handicaps divers (moteur, visuel, sensoriel, etc.), et convenant à tous les enfants. La commission proposera au budget 2017 la somme de 130 000 euros pour réaliser une aire de jeu comportant entre 6 et 8 jeux comme décrits précédemment, ainsi que le cheminement d'accès, les sols souples, les plantations, la clôture, des bancs et des poubelles. La commission propose que l'implantation soit effectuée pour permettre une éventuelle extension.
- La commission a ensuite examiné les propositions qui seront soumises au budget 2017 de la commune :
 - illuminations, nouveau contrat de location 2017-2018-2019,
 - faute de temps le projet de badges pour accès et contrôle aux salles sportives et communales n'a pu aboutir en 2016. La commission souhaite vivement que le début de ce projet débute en 2017.
 - réalisation du projet de réaménagement des vestiaires avec accès PMR de la salle JP DELANNOY, non réalisé en 2016.
 - pose du sol souple dans la salle multisports.
 - entretien du gazon synthétique du « City Stade »
 - appel d'offre relancé pour le mini bus financé par les entreprises dans les délais pour empêcher toute coupure entre la fin du contrat et la livraison du nouveau véhicule.
 - l'agrandissement du terrain de pétanques
 - travaux effectués en régie pour supprimer et aménager le claustra entre le bar et l'entrée du gymnase
 - mise à disposition d'une balayeuse pour le nettoyage des courts de tennis prévu dans la convention avec la section tennis
 - étude pour réparation complète de la toiture du gymnase
 - remise en état des faïences des vestiaires de football : devis en cours de chiffrage

La commission a été informée que les travaux dans le club house du gymnase sont terminés (création d'un bureau pour la section basket, agrandissement de l'espace club house) .Un grand merci à nos services techniques pour l'exécution de ces travaux.

Pour finir cette réunion Monsieur Morel a présenté un projet :

Suite à l'acquisition par la commune d'une parcelle située à côté du foyer communal de Sougères, Christian propose l'implantation, sur ce terrain, d'un city stade dans des dimensions inférieures à celui de Monéteau pour la somme de 50 000 euros qu'il proposera dans son budget. Certaines personnes se sont inquiétées de la proximité du foyer avec cet équipement, d'autres souhaitent une visite sur place.

Commission Culture et communication du 15 décembre 2016

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

La commission s'est réunie pour examiner les propositions budgétaires 2017.

Communication :

- actions 2016 reconduites y compris les actions au profit du Skénét'eau
- marché de consultation pour le magazine municipal
- organisation soirée dédiée aux bénévoles
- projet de restauration de 3 œuvres d'art se trouvant dans les églises de Monéteau et Sougères

Bibliothèque :

- budget proposé quasi identique à 2016

Skénét'eau :

- point sur les saisons 2015-2016 et début 2016-2017
- polyvalence de la salle avec accueil de spectacles pour les scolaires, d'événements avec locations (EX : Assises de l'Énergie, Salon des BB Lecteurs, Trouve un job, ...) autres que la programmation du Skénét'eau.

Ecole de Musique :

- budget semblable à celui de 2016
- projet d'intégrer les professeurs au personnel communal

Toutes les propositions budgétaires présentées par ces deux commissions, seront examinées et soumises au vote du budget

INFORMATIONS DIVERSES

- Reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle pour la période du 28 au 30 mai 2016 (Arrêté du 26 octobre 2016)
- Création de l'Association Golfique de l'Auxerrois basée au practice des 4 arpents
- Remerciements des Petits frères des pauvres pour le prêt de salle et présentation des vœux pour la nouvelle année
- Bilan chiffré du salon des BB lecteurs
- Remerciements de M. Pierre DUPAS, Président de la section Basket de l'USCM pour l'agrandissement du club house
- Remerciements de la famille Ducrot suite au décès de M. André DUCROT
- Monsieur le maire fait part qu'il a reçu le Président de l'Association Golfique : nombre d'adhérents satisfaisant et projet sur l'année 2017 encourageant.
- Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient de composer les commissions permanentes et thématiques au sein de la Communauté de l'Auxerrois. Les élus sont invités à s'inscrire dans ces commissions : finances, développement économique, tourisme, transports, logement – habitat, cohésion sociale – équipements et services publics, environnement et développement durable.
- L'Association de Minéralogie de l'Auxerrois invite les élus au salon qui se tiendra les samedi 4 et dimanche 5 février 2017 au foyer de Monéteau

Monsieur le maire lève la séance à 21h25